

2023 - 2024 - n° 126 - Mercredi 03 avril 2024

- Catégorie : Applications Métiers
- Objet : Livret Scolaire du Lycée (LSL) - Vérification de l'historique de scolarité en vue de la session du bac 2024

Madame, Monsieur,

En vue de la session 2024 du baccalauréat et afin de faciliter les opérations d'envoi de données entre les applications LSL et CYCLADES, nous vous conseillons de réaliser un contrôle de cohérence des historiques de scolarité.

Pour vous aider, la DSII vous a adressé par mail, le jeudi 21 mars 2024, un fichier tableur permettant d'identifier tous les élèves de votre établissement ayant un historique de scolarité différent entre SIECLE BEE et LSL.

Par ailleurs, le ministère a élaboré un document permettant de vous aider à résoudre les incohérences identifiées que vous pouvez télécharger à l'adresse suivante :  
<https://www.toutatice.fr/portail/share/78sgbd>

Enfin, nous vous invitons à déposer le fichier des données de contrôle continu de votre logiciel de vie scolaire dans le module LSL afin d'identifier au plus vite les éventuelles anomalies qui seront à corriger.

**Pour rappel :**

- Les MEF de l'année en cours ne sont pas concernés par les incohérences d'historiques : uniquement les MEF des années antérieures.
- Pour que la jauge (gélule) soit remplie (livret complet), il faut que chaque enseignement du tronc commun, obligatoire et spécifique à la série, soit pleinement renseigné dans le LSL.
- L'évaluation des compétences pour le niveau première et le niveau terminale est obligatoire, sous forme de saisie ou d'import dans le module LSL. Comme indiqué dans le décret, "*aucun candidat ayant fourni un livret scolaire ou de formation ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci*". Pour ce faire, une évaluation chiffrée de chaque enseignement suffit.

La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :  
Formulaire en ligne : <http://assistance.ac-rennes.fr>

Cordialement,

Olivier ADAM  
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

---

**La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition** pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#)

